

États-Unis pourraient emprunter ou investir à long terme. Plus le taux d'intérêt choisi est faible, plus la valeur actuelle des paiements est grande.

Si l'on veut déterminer la valeur future (en 1973, par exemple), pour la Colombie-Britannique, de paiements globaux à recevoir en 1964, en 1968, en 1969 et en 1973, comme on le verra plus loin, il convient d'employer un taux de 5 pour cent, par exemple, ce taux correspondant largement à ce qu'il en coûterait à la Colombie-Britannique pour faire des emprunts, ou à ce qu'elle pourrait retirer de l'investissement de certains fonds en surplus. Plus le taux d'intérêt employé est élevé, plus grande sera la valeur future des paiements.

(d) Le facteur de charge à employer

Lors des ventes de courant, il faut tenir compte de deux mesures quantitatives différentes: la puissance, qui est la charge à laquelle on peut obtenir l'énergie électrique à un moment donné et qui se mesure en kilowatts, et la force motrice, qui est la quantité de courant pouvant effectuer un certain travail et qui se mesure d'habitude en kilowattheures ou en kilowatts année. Les consommations de courant dans un réseau sont très variables, à différents moments du jour et en différentes saisons de l'année, selon la somme de travail à accomplir dans les maisons d'habitation, dans les usines et en tous autres lieux où l'on fait usage de force motrice, grâce à l'énergie électrique fournie par le réseau. Si la force motrice doit être consommée à un rythme constant, avec peu ou pas de variation, elle n'est pas aussi utile ni d'aussi grande valeur que si l'on peut modifier le rythme de consommation. Le rapport entre le rythme moyen de consommation et le rythme maximum auquel s'engage le fournisseur, est ce qu'on appelle le facteur de charge. Si l'énergie ne peut être consommée qu'à un rythme constant, le rythme moyen et le rythme maximum sont identiques; le rapport est alors de 1:1 et le facteur de charge, de 100 pour cent. Dans ce cas, il n'y a aucune variation possible. Si le rythme moyen de consommation est de 60 kilowatts à tous les niveaux, mais qu'à certains moments la consommation puisse atteindre 100 kilowatts, le rapport est de 60:100 et le facteur de charge, de 60 pour cent.

D'après les dispositions du Traité, les avantages d'aval revenant au Canada sont calculés tant en puissance (kilowatts) qu'en force motrice (kilowattheures). Le facteur de charge auquel est produit le courant qui nous revient, est de 48 pour cent, environ, selon la moyenne prévue pour la période de vente de 30 années.